



IDÉES

La Mondaine et la “putain”

Avec “*Sur le trottoir, l'Etat*”, la sociologue Gwénaëlle Mainsant livre une rare et passionnante enquête sur les rapports entre police et prostitution. Décryptage



Se plonger dans l'enquête de Gwénaëlle Mainsant, c'est entrer dans l'univers rarement visité de ce qui constitue la « *police du sexe* » depuis la fin de la célèbre Mondaine (1930-1975). Fruit d'un long travail de terrain mené entre 2006 et 2008 à Paris, « *Sur le trottoir, l'Etat* » en révèle d'abord la structure administrative complexe, qui se traduit parfois par une « *véritable guerre des polices* ». Trois services se partagent en effet le « *marché du sexe* » parisien : le proxénétisme à la brigade de répression du proxénétisme (BRP) ; le racolage aux unités desoutien aux investigations territoriales (Usit), nées de la loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003 ; et la traite des personnes à l'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH). D'emblée, la sociologue souligne la difficulté d'aborder, de l'intérieur, une institution historiquement décriée, et d'en rendre compte finement, sans nier les tensions, contradictions et ambivalences multiples qui la traversent.

Car l'histoire de la BRP-Mondaine est avant tout celle d'une « *dépossession* ». Chargée de la gestion de l'ensemble des « *illégalismes sexuels* » (prostitution, homosexualité, porno-

graphie, pédophilie, infidélité conjugale...) jusqu'à sa disparition et à son remplacement par la brigade des stupéfiants et du proxénétisme (BSP) en 1975, la Mondaine avait pour mission le contrôle des « *bonnes mœurs* » : « *Un savoir-pouvoir sur les conduites sexuelles des classes supérieures et un contrôle sur les corps et les pratiques sexuelles des classes populaires.* » L'objectif principal était d'assurer le maintien d'un ordre moral (et donc sexuel) jugé alors essentiel au bon fonctionnement de la société.

Emportée par la seconde vague du féminisme et les mouvements de libération sexuelle des années 1970, la Mondaine, accusée d'être une institution liberticide et corrompue, fait donc place à la BSP, puis à la BRP au tournant des années 1990, après sa scission d'avec les « *stups* ». Dans un temps où les conduites sexuelles se modifient, avec le vote de lois libérales (dépenalisation de l'homosexualité le 4 août 1982 ; disparition, dans le Code pénal, de l'outrage aux bonnes mœurs en 1994), Gwénaëlle Mainsant note un paradoxe fondamental, qui aide à comprendre le hiatus entre police du sexe et prostitution. La notion de consentement, qui « *s'impose comme le principe de régulation de la sexualité entre individus majeurs* », ne s'applique jamais à la prostitution : les prostituées ne bénéficient pas de la libéralisation des mœurs en cours, alors même que leur activité n'est jamais interdite dans une France officiellement aboli-

tionniste depuis la loi dite Marthe Richard (13 avril 1946).

“CHASSEZ CE 'VICE' QUE JE NE SAURAI VOIR...”

La concurrence de la logique réglementariste, née au xix^e siècle et dont la BRP est l'héritière, et de la logique abolitionniste, qui a triomphé entre 1946 et 2016 (date de la loi sur la pénalisation des clients), rend la gestion concrète de la prostitution schizophrénique : « *La police doit lutter contre le proxénétisme mais, pour être efficace, elle a besoin que le monde prostitutionnel soit organisé*, explique l'autrice. Or toute organisation de la prostitution est en droit synonyme de proxénétisme et donc d'infraction. » Notons cependant, à l'appui de Gwénaëlle Mainsant, que la répression policière ne s'abat pas de la même manière sur tous les secteurs du marché du sexe. Ainsi la prostitution de rue populaire est-elle la cible classique des actions de la police du sexe, alors que la prostitution de luxe est rarement touchée, à quelques exceptions très médiatiques près : affaires Madame Claude en 1992, Zahia en 2010, du Carlton de Lille en 2011... Il faut, en même temps, chasser le « *vice* » des trottoirs parisiens, dans un contexte où la gentrification opère aujourd'hui à l'échelle de la ville entière, grignotant ce qui reste des quartiers populaires (la lutte contre la prostitution de rue dans le 18^e arrondissement en est

l'illustration), tout en combattant le proxénétisme et les réseaux de traite, qui ont fait une spectaculaire réapparition avec l'arrivée des « filles de l'Est », après la chute du mur de Berlin (1989) et l'implosion du bloc soviétique (1991).

D'un côté, cette politique vise à « sanctuariser » la prostitution de rue dans ses enclaves historiques (la rue Saint-Denis et les bois de Vincennes et de Boulogne, pour l'essentiel), qui deviennent des « zones d'exception » fortement policées, puisque la prostitution est toujours gérée comme un trouble à l'ordre public, et les prostituées traditionnelles comme des « indics » potentielles. De l'autre, la police du sexe mène depuis 2003, dans tous les autres secteurs de Paris intra-muros, une guerre de « basse intensité » (arrestations et gardes à vue massives pour racolage, expulsions pour séjour irrégulier, etc.), dans le but d'« assainir » la ville et de « nettoyer » les trottoirs parisiens.

Si cette stratégie politico-policrière vide effectivement les trottoirs, elle se trouve perpétuellement dépassée par la constante recomposition de la prostitution (internet, salons de massage, appartements, foyers de migrants...). Et, surtout, elle accroît l'insécurité des personnes prostituées, comme le montre l'assassinat de Vanesa Campos, en 2018, au bois de Boulogne.

CONTRÔLE DE FEMMES, POLICE D'HOMMES

« La police du sexe se construit autour d'une configuration (majoritaire) qui a

valeur de norme : des hommes policiers contrôlent des hommes exploitant la sexualité des femmes », relève Gwénaëlle Mainsant. Encore en 2021, la police (celle du sexe tout particulièrement) reste une institution masculine. « En dépit de sa féminisation progressive, ses interventions se déclinent, toujours, dans un genre viril. » D'où l'importance de la « performance de virilité policière » qui ne se réduit pas à la force, mais met en scène un vaste « travail émotionnel décliné au masculin » ancré dans un rapport homme-femme très conventionnel : le triptyque « séduction, familiarité, dégoût ». En somme, cette « part émotionnelle de la domination » introduit bien un rapport hiérarchique et inégalitaire, fondé sur la domination masculine et répliqué au sein d'une police du sexe qui est aussi une police du genre. Les policiers font d'ailleurs peu de cas de la prostitution homosexuelle et transgenre ou bien du proxénétisme féminin. Soumises à une « institution de contrôle des hommes par les hommes », les prostituées sont d'ailleurs inscrites, par la police, dans une triple lecture hétéronormative, classiste et racialisée qui est extrêmement problématique. Et on s'étonne à peine d'apprendre qu'« avec les prostituées, belles et blanches, originaires d'Europe de l'Est, et considérées comme de “vraies victimes” [de proxénètes-bourreaux et/ou de réseaux de traite ultraviolents], les policiers se montrent plus facilement familiers et investis émotionnellement, finissant par les aider à obtenir des papiers ».

A contrario, les mêmes policiers disent ne pas vouloir « de tafioles dans [leurs] bureaux » et considèrent les « trav » comme des « dingues »,

des « monstres », des « anormaux » : « victimes-criminelles » indésirables qui ont souvent le tort de cumuler un statut d'étrangères sans papiers (venant en particulier d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou du Maghreb) avec une identité de genre et/ou des pratiques sexuelles non conformes.

Ainsi la logique compassionnelle qui s'est imposée depuis le début des années 2000 – l'abolitionnisme définissant la prostitution comme un « crime contre l'humanité » et la prostituée (toujours une femme) comme une éternelle victime – percute-telle la lutte contre l'immigration clandestine qui est, depuis 2003, le moteur essentiel du combat contre le système prostitutionnel à Paris. Cela explique que l'action contre la prostitution forcée est surtout devenue une manière de traiter la question migratoire au féminin. D'essence sécuritaire, celle-ci ne règle ni la question des victimes, suspectées par la police de dénoncer des proxénètes et des réseaux imaginaires pour obtenir des papiers, et le plus souvent considérées comme des criminelles, ni la situation des travailleurs et travailleuses du sexe libres qui, faute de débat sérieux sur l'existence de leur métier et de ses conditions d'exercice, restent, comme le précise Gwénaëlle Mainsant en conclusion de ce livre passionnant, les « grand.e.s oublié.e.s des questions sexuelles ». ■

par Christelle Taraud

« Sur le trottoir, l'Etat », de Gwénaëlle Mainsant, éditions du Seuil.

CHRISTELLE TARAUD

est historienne et féministe. Elle enseigne à la New York University à Paris et est membre associée du Centre d'Histoire du XIX^e siècle (Paris-I et IV). Dernier ouvrage (collectif) paru en 2019 : « Sexualités, identités & corps colonisés », aux éditions du CNRS.

